

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 12 octobre 2026

RAPPORT POUR INFORMATION

BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE ACCESSIBLE DANS LE PARKING DU SIEGE DE LILLE

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le nouveau règlement d'usage du parking de Lille signale que le rechargement des véhicules électriques est interdit sur les prises du parking ainsi que sur les bornes de recharge situées au niveau -1 parking Sud.

Pour permettre le rechargement des véhicules des agents, une borne « quick charger » a été mise en service depuis le 15 septembre 2026.

La technologie « quick charger » assure un rechargement rapide, ce qui limite le temps de stationnement et permet une rotation accrue des véhicules.

2 LOCALISATION DE LA BORNE ET FONCTIONNEMENT

2.1 Localisation

Une borne de chargement rapide 43 kW avec deux points de charge dessert deux places de stationnement matérialisées en vert sur le parking extérieur « visiteurs ».

2.2 Fonctionnement

La borne fait partie du réseau Pass Pass électrique. Elle est équipée de deux emplacements disposant de câbles de charge attachés : un emplacement DC pour une charge rapide et un emplacement AC pour une charge normale. L'emplacement rapide DC est capable de recharger 80% d'une batterie en 30 minutes (ce temps varie en fonction des véhicules).

2.3 Tarifs

Pour les abonnés disposant d'une carte Pass Pass et d'un abonnement gratuit au réseau Pass Pass électrique :

- le coût de la recharge sur la **prise rapide** est de 0,44 €/kWh. Le stationnement est gratuit pendant 1h30. Au-delà de 1h30; le stationnement est facturé 0,2 €/minutes soit 12 €/heure..
- le coût de la recharge sur la **prise normale** est de 0,32 €/kWh. Le stationnement est gratuit pendant 3h. Au-delà de 3h; le stationnement est facturé 0,04 €/minutes soit 2,4 €/heure.

Pour les non-abonnés mais disposant d'une carte reconnue par le réseau Pass Pass :

- le coût de la recharge sur la **prise rapide** est de 0,51€/kWh. Le stationnement est gratuit pendant 1h30. Au-delà de 1h30; le stationnement est facturé 0,4 €/minutes soit 24 €/heure.
- le coût de la recharge sur la **prise normale** est de 0,38 €/kWh. Le stationnement est gratuit pendant 3h. Au-delà de 3h; le stationnement est facturé 0,08 €/minutes soit 4,8 €/heure.